

À propos de Forme de pratique scolaire

Dominique Kraemer et Alain Becker.

ContrePied, Hors-série n° 30, 2022, 46-48.

Le concept de « Forme de Pratique Scolaire » (la «FPS») tel qu'il est défini par le CEDREPS récuse explicitement les APSA comme contenus de l'Éducation Physique, faisant perdurer une vieille opposition entre appropriation culturelle et développement de la personne¹. Cette vision fait la promotion d'objectifs de nature méthodologique, souvent autoréférencés, au détriment des savoirs et des valeurs patrimoniales. La critique du sport y est systématique, les APSA étant remplacées par un énigmatique « fonds » qualifié de « culturel ». Pour illustrer ces idées, nous examinons ici un article qui présente un dispositif de type « FPS » en lycée prenant le volley-ball comme prétexte². Nous renvoyons le lecteur à la version en ligne où sont développées ces thèmes et où figurent des citations plus complètes n'ayant pas la place de le faire ici. Toutes les phrases en italiques non référencées sont des citations de ce texte.

Dans cet article les pratiques sociales (sportives) sont disqualifiées « L'EPS peut-elle se permettre de perpétuer les normes sportives ? » et ceci nous interroge. Des éléments comme la connaissance et le respect des lois du jeu ou la valeur de l'entraînement qui sont constitutifs des normes sportives doivent-ils être ignorés ? S'agit-il du sport spectacle, du haut-niveau, du « loisir », des rencontres à la plage ou au camping ? Serait-ce le mauvais procès d'une EPS reproduisant des pratiques sportives élitistes, sclérosantes, voire humiliantes (ce qui peut malheureusement se rencontrer dans une EP même sans « S ») ? Ici nous n'en savons rien et nous regrettons que seule l'accusation serve d'argument. Les pratiques sociales du volley-ball qui nous servent de référence sont démocratiques, humanistes et valorisantes. Elles font grandir les élèves grâce à l'acquisition de savoirs faire spécifiques, d'attitudes, méthodes, connaissances et valeurs qui leur permettent de communiquer, de faire société, d'être reconnus et de prendre leur place dans « la vie de la cité ».

Dans la « FPS » étudiée, sur 8 objectifs énoncés, 7 sont de nature méthodologique « adapter l'engagement, s'échauffer ; répéter et persévérer ; être solidaire, etc. ». Un seul cite la réalisation « d'actions techniques » mais reste énigmatique. Les idées de « mieux maîtriser la tâche » ou « gagner avec la manière » trouvées un peu plus loin pourraient nous orienter vers des attentes concrètes ; mais de quelle « manière » s'agit-il ? Intentions de jeu, distribution des rôles, actions sur le ballon, gestion des duels ? Nous n'en savons rien. C'est aux élèves de trouver les solutions. Nous n'avons d'ailleurs relevé quasiment aucun contenu ni terme technique qui pourrait nous faire identifier le volley-ball. Les contenus de l'EPS selon le CEDREPS sont « les propriétés des mouvements ». La culture serait « dans le pratiquant », pas dans l'APSA (Testevuide³). Celle-ci n'a donc pas à être enseignée. Cette posture implique de reconfigurer l'APSA (« l'irrévérence » selon le CEDREPS) à l'image de ce qui est enseigné et suggéré dans les « AFL », dans les « CMS » ou dans les « Champs d'Apprentissage ».

La signification de cette phrase devient alors révélatrice : « nous pensons qu'il est possible de vivre une "tranche de vie" de volleyeur, à la seule condition que notre lycéen, quel qu'il soit, puisse ressentir au préalable une réelle "tranche de vie" d'élève épanoui et considéré ». Il y aurait donc un préalable, sorte de propédeutique à l'entrée de l'élève dans la culture du volley-ball, sans que jamais, pour devenir volleyeur, apprendre à l'être ne soit pensé comme le mode majeur en EPS qui permet de s'épanouir et d'être considéré. Ce n'est pas le moindre des

paradoxes de ce type de discours que d'affirmer la nécessaire maîtrise des APSA « support » et ne pas les enseigner. Pour le Centre, le travail des professeurs est de faire pratiquer l'APSA, la rendre accessible à tous les élèves, dans sa complexité et ses exigences, pour enseigner ce qu'elle contient, c'est-à-dire un ensemble d'aspects techniques qui vont des modalités d'exécution aux décisions en passant par la nature de l'engagement, les émotions et les ressources mobilisées. Quand le « pas de côté » du CEDREPS devient grand écart et quand l'argument de « l'irrévérence » détourne l'élève de la logique culturelle du jeu, il devient difficile de concevoir un niveau de compétence avec des repères assez précis, pas pour comparer les élèves entre eux, mais pour les situer sur une échelle de valeur qui pourrait constituer, dans l'APSA étudiée, un étalonnage du niveau scolaire concrètement attendu; ce que les programmes ont progressivement fait disparaître.

Comment un processus de démocratisation peut-il se passer de contenus techniques incluant l'ensemble des processus et ressources internes mis en jeu ? La maîtrise technique constitue bien une ressource pour développer une activité adaptative.

La « FPS », un dispositif en phase avec la philosophie néolibérale

Pour étayer les idées qui suivent nous nous permettons une analogie avec les thèses d'Alain Supiot⁴. Celui-ci nous invite (p. 44) à « penser le monde dans un renversement du règne de la loi au profit de la gouvernance par les nombres qui s'inscrit dans l'histoire longue du rêve de l'harmonie par le calcul dont le dernier avatar, la révolution numérique, domine l'imaginaire contemporain ». Dans la proposition que nous étudions les résultats des apprentissages sont évalués exclusivement à partir d'indicateurs quantitatifs ; un usage qui se généralise dans la compréhension des activités humaines (le monde est mathématique écrivait C. Villani, comme d'autres disent que le monde est neuronal). La pression de l'objectif chiffré défini par la « FPS » (système de bonification d'actions) est supposée engager les élèves dans la recherche de solutions, notamment par des stratégies de verbalisation et de coopération et leur permet de s'auto-évaluer. Nous retrouvons dans ce dispositif la vision d'un individu autonome et indépendant, conséquence d'un engagement personnel, de mérite, les progrès valant plus que les résultats : « Se faire travailler mutuellement, ... interactions sociales, ... comportements d'entraide, ... s'investir et collaborer, ... tirer le meilleur de chaque élève... ». Pour Pierre Rosanvallon⁵ « La doctrine du laisser-faire économique et de l'harmonisation naturelle des intérêts réalise le projet d'une société moderne immédiatement transparente à elle-même, autorégulée, libre de toute valeur, particulariste et autonome ».

Il s'agit d'une bascule de la norme et du bien commun vers les intérêts particuliers, idée développée par A. Supiot qui insiste sur la différence entre « les lois, universelles, établies pour toutes et tous, garanties par une figure hétéronome » (le prof, l'institution, les lois du jeu), et « les règles individuelles ». C'est ce qu'il appelle la différence entre un « gouvernement des hommes » (universalité, commun) et un « gouvernement pour les hommes » (particularité). Dans les « FPS » le prof n'apparaît plus comme le dépositaire de cette figure hétéronome, expression d'une autorité (une compétence que lui confère la connaissance des APSA), en surplomb des intérêts particuliers, mais il apparaît comme un « maximisateur social des calculs d'utilité ». (Supiot, p. 217) qui par « négociation de règles particulières » adapte les règles à chaque cas individuel.

Dans l'article cité, les situations sont massivement autoréférencées et l'activité scolaire se substitue aux pratiques sociales. L'action de didactiser une APSA (l'universel) est radicalement différente de l'action de la modifier à des fins particulières. En poursuivant l'analogie, les

techniques liées au jeu appartiennent à un commun, certes toujours en mouvement. La mise à distance opérée vis-à-vis de celles-ci est une expression de l'individualisation des valeurs traduite dans des règles particulières qui se réfèrent à la personne et à ses propres intérêts.

Paradoxalement, ce qui est revendiqué par le CEDREPS c'est l'universel, mais il s'agit d'un universel personnalisé (« dans le sujet »), oxymore qui ne peut pas suffire à l'inscription dans le commun. « Le libéralisme est beaucoup plus qu'une théorie économique : c'est une morale dont la particularité est de nier qu'elle est une morale » écrit François Gauthier⁶. L'universalité des contenus revendiquée par la « FPS » (la motricité), opposée à la particularité des savoirs des APSA (les techniques), est en fait une manipulation rhétorique qui insidieusement permet de soutenir l'idée que l'intérêt individuel est incompatible avec le bien commun.

L'idée pour le Centre est qu'il s'agit de situer les élèves dans un continuum partagé par la communauté. C'est ce que les programmes de 2008 avaient engagé comme mouvement. Celui-ci a été stoppé avec les programmes de lycée qui laissent aux équipes le soin d'adapter leurs propres évaluations au contexte local. Les « FPS » s'inscrivent dans ce mouvement. A. Supiot suggère (p. 130) que pour dépasser l'approche binaire culture locale contre-culture globale « la tradition doit être considérée comme une ressource pour la modernité et non pas comme un obstacle à faire sauter ou un refuge où s'enfermer »

Depuis 2011 l'OCDE annonce que les systèmes éducatifs doivent se recentrer sur ce qui est porteur d'adaptabilité et de flexibilité. Pour Nico Hirtt, l'école traditionnelle, ancrée dans une culture, porteuse de savoirs structurés et visant l'utilité à long terme est jugée obsolète. Désormais, elle devrait se contenter d'amener les jeunes à s'intéresser librement à divers champs de savoirs. Les référentiels EPS ne contiennent plus de contenus portant sur le patrimoine culturel, sur la transmission des techniques et des références essentielles dans lesquelles peuvent se reconnaître une communauté, une nation et une civilisation. Cette « FPS », telle qu'elle est présentée, semble bien s'inscrire dans ce grand mouvement : «... importance du développement des CMS lieu d'expression de talents individuels, garantir l'épanouissement de chacun, [...] apprendre à s'investir et collaborer, compétences de communication, ... ».

Les contenus d'une EP « non Sportive » sont caractéristiques des valeurs de l'idéologie libérale, faisant la part belle aux attitudes, méthodologies diverses, à l'auto-évaluation, plaçant ainsi l'élève dans la position d'un acteur de ses intérêts privés au lieu de le confronter à quelques-unes des normes sociales qui lui permettraient d'accéder à une forme d'émancipation et de liberté (Supiot, p. 217). Il ne s'agit pas de faire le procès ou de minimiser l'intérêt des pédagogies collaboratives, de l'usage d'artefacts, ni de minimiser l'importance des stratégies qui engagent les élèves. Il s'agit simplement de situer celles-ci dans un environnement de pensée et d'en discuter le statut.

Ce type de dispositif met en avant une croyance en l'autonomie qui est une éthique à la mode (se gouverner soi-même). Les progrès et acquisitions émergent de manière relativement autonome, « de la volonté de tout un collectif ». Le prof est médiateur et accoucheur (« levier pour activer des pistes »); il est quasi absent du texte. Les élèves y sont en capacité d'élaborer (intellectuellement) les conditions de l'efficacité, les modalités d'action, les outils d'appréciation de leurs prestations et de les utiliser pour organiser leurs progrès. La force de la motivation, les « débriefings », le coaching et la tenue des « rôles sociaux » (arbitrer, compter, conseiller) permettraient les apprentissages « moteurs ». Les démarches d'auto-évaluation qui constituent la pierre angulaire de ce dispositif consacrent une forme de

responsabilité individuelle et d'autonomie de l'élève, valeur cardinale de la philosophie libérale qui inspire l'école.

Conclusion

Les réflexions sur les « FPS » ont abouti à une doxa. Nous souhaitons dans cette dernière partie, aborder des impensés (peut-être) et indiscutés (certainement) qui, à notre connaissance, n'ont jamais été mis en débat.

Le formalisme scolaire que nous pointons du doigt nous semble caractéristique d'un certain nombre d'idées constitutives de ce que le CEDREPS appelle la « FPS » au premier rang desquelles la dénonciation des APSA et leurs savoirs comme matières de l'EPS. Dans ces conditions, la discipline, au lieu de faire vivre des « tranches de vie » aux élèves, culturellement et socialement significatives, ne leur offre qu'une vie en tranches, les privant de la richesse et du réel humain contenu dans les APSA.

Pour le Centre, le travail des professeurs est de faire pratiquer l'APSA, d'assurer son appropriation critique, bref, de la rendre accessible à tous les élèves, dans sa diversité, sa complexité et ses exigences, pour enseigner ce qu'elle contient, c'est-à-dire un ensemble d'aspects techniques qui vont des modalités d'exécution aux décisions en passant par la nature de l'engagement, les émotions et les ressources mobilisées. Des connaissances en actes. « Le gouvernement par des lois générales et abstraites est la condition de la liberté reconnue à chacun; elle implique un tiers garant des lois qui transcende la volonté et les intérêts des individus ». (Supiot, p. 424).

A. Becker & D. Kraemer

1. A. Becker et D. Kraemer, Contrepied, n° 27.
2. Revue Enseigner l'EPS, n°285, octobre 2021.
3. Contrepied, n° 27.
4. La gouvernance par les nombres, 2020.
5. Le libéralisme économique, 1989.
6. Revue du Mauss, 2011.
7. La Revue du projet, n° 58, 2016.